

TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE

ORANGE
PARTOUT POUR TOUS

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SMIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation.
Chez Orange, nous pouvions autrefois espérer des progressions salariales. Désormais, nous exigeons a minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de décélération salariale.

L'entreprise dans sa proposition et sa décision fait le choix de l'iniquité entre cadres et non-cadres, ce que la CFDT n'accepte pas !

Pour la CFDT, les salariés ne méritent pas une décision unilatérale punitive visant à réduire leur pouvoir d'achat.

Rappelons que tous les budgets par ailleurs alloués (ASC, participation intéressement ...) dépendent de la somme des salaires (masse salariale). Celle-ci est en baisse régulière depuis plusieurs années.

Perdants jusqu'au bout !

C'est donc la double peine pour les salariés !

Lors de la séance de négociation du 26 avril 2022 sur le télétravail, l'entreprise a refusé la revalorisation des indemnités liées aux frais engagés par les salariés concernés.

Pour mémoire :

- 2020, aucun signataire à l'issue de la négociation salariale : le PDG avait maintenu sa dernière proposition qui était « sa meilleure offre ».
- 2021, un seul signataire : les dernières propositions avaient été maintenues.
- 2022 : un seul signataire. Nomination de la nouvelle DG : pour faire des économies, l'entreprise réduit le budget alloué.

Le prétexte est que tous les efforts économiques ont été portés vers les salaires !

Pour la CFDT, les salariés sont injustement sanctionnés !

Rien ne se perd, tout se transforme :

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.

